Trieste, le conseil municipal fait en même temps fonction de diète provinciale. Les représentants des campagnes sont élus à deux degrés (un électeur secondaire par 500 hab.); les autres sont nommés directement par les électeurs primaires. La base du droit électoral est le cens, qui détermine en outre la classe à laquelle appartient l'électeur. Pour appartenir à la première classe, celle des grands propriétaires, il faut payer 50 florins d'impôt dans le Tyrol, 100 en Dalmatie, 200 en basse Autriche, 250 en Moravie, en Bohême et en Silésie; la seconde classe (électeurs des villes et campagnes) paye de 10 à 20 florins et est répartie elle-même, à ce point de vue, en trois divisions : les moins imposés, les peu imposés et les plus imposés, qui jouissent de droits inégaux.

En Hongrie, la diète se compose de deux chambres ou *tables*, table des seigneurs ou des magnats, table des représentants. Font partie de la table des seigneurs : les archevêques, évêques, barons de l'empire, gardiens de la couronne ou *Obergespans* et tous les autres princes, comtes et barons; leur nombre n'est pas limité; la table des représentants se compose : des députés des chapitres, monastères et couvents, des délégués des prélats et magnats absents et de 446 députés des comitats ou comtés, 333 pour les districts et villes libres, 113 pour la Croatie et la Transylvanie. C'est la propriété foncière qui détermine les droits électoraux; pour être électeur, il faut posséder un immeuble d'une valeur d'au moins 300 florins; mais les capacités, c'est-à-dire les docteurs, avocats, professeurs, ingénieurs, instituteurs, membres de l'Académie, etc., sont électeurs de droit, sans condition de cens. La Croatie et l'Esclavonie, d'une part, la Transylvanie, de l'autre, ont, en outre, des diètes organisées sur les mêmes bases.

L'administration provinciale, dans les pays de la couronne d'Autriche (Cisleithanie), a pour base la division en lieutenances. La basse Autriche, la haute Autriche, la Bohême, la Moravie, la Styrie, le territoire maritime, la Dalmatie forment chacun une lieutenance; Salzbourg, la Carinthie, la Carniole, la Silésie, la Bukowine n'ont à leur tête qu'une autorité provinciale (*Landesbehörde*) revêtue du même pouvoir que les lieutenants impériaux, dont les attributions sont à peu près les mêmes que celles des préfets en France. Toutes ces provinces sont divisées soit en cercles, subdivisés eux-mêmes en districts pour les plus considérables, soit seulement en districts pour les moins importantes. Comme à la tête de l'administration de chaque cercle et de chaque district il y a un agent du pouvoir central, certains pays se trouvent avoir trois intermédiaires entre eux et la couronne, le président de district, le président de cercle, le lieutenant impérial; les autres n'en ont que deux, le président de district et le lieutenant impérial ou l'autorité provinciale. La commune élit son conseil municipal pour trois ans. Dans les communes populeuses, les électeurs sont divisés en trois corps, d'après le chiffre des impôts qu'ils acquittent, les plus imposés ayant proportionnellement à nommer un plus grand nombre de magistrats municipaux.

En Hongrie, le pays est divisé en quarante-six comitats, subdivisés eux-mêmes en districts. Les chefs de comitat sont nommés par l'empereur; toutefois, cette charge est héréditaire dans certaines grandes familles hongroises, et les archevêques de Gran et d'Erlau sont de droit *Obergespans*, c'est-à-dire chefs de leur comitat. Leurs attributions sont celles des lieutenants impériaux de l'autre moitié de l'empire, avec un peu plus de latitude et d'initiative. La Croatie est administrée par un lieutenant impérial et divisée en six comitats; en Transylvanie, l'administration supérieure est en même temps chargée de la justice et prend le titre de *Gubernium*.

— *Justice*. La justice est organisée différemment dans les deux moitiés de l'empire. Pour le groupe allemand-slave, une cour suprême siége à Vienne. La seconde instance est formée par les cours d'appel de Vienne, Gratz, Trieste, Inspruck, Prague, Brünn, Lemberg, Cracovie et Zara. La première instance est formée soit par des cours composées de plusieurs juges, soit par des tribunaux à un seul juge. Les tribunaux n'ont qu'une compétence bornée; ce ne sont que ceux que des juges de police. Les cours connaissent, non de l'appel de ces tribunaux, mais des matières civiles ou pénales qui dépassent leur compétence; elles jugent en premier ressort toutes les matières qui ne dépassent pas leur propre juridiction.

En Hongrie, la cour suprême est formée de la chambre des septemvirs, qui, avec la table royale, forme la curie royale, présidée par le ministre de la justice; celui-ci prend alors le titre de *judex curiæ*. La table des septemvirs est la dernière instance; la curie royale est la seconde et connaît de tous les jugements des tribunaux inférieurs qui lui sont déférés en appel; les tribunaux inférieurs sont, d'une part, ceux des comitats et, au-dessous d'eux, les juges de district, correspondant à nos juges de paix. Une organisation analogue existe en Croatie, en Esclavonie et en Transylvanie.

— *Finances*. Le budget de la monarchie austro-hongroise pour l'année 1875 se décompose de la manière suivante :

Dépenses communes.

	n.	n.
Ministère des affaires étrangères :		
Administration centrale, service diplomatique et consulats	2,537,660	4,310,460
Subvention au Lloyd autrichien	1,700,000	
Dépenses extraordinaires	72,800	
Ministère de la guerre :		
Armée de terre	92,849,796	96,527,030
Dépenses extraordinaires	3,677,234	
Marine	8,741,780	10,077,964
Dépenses extraordinaires	1,336,184	
Ministère des finances :		
Administration centrale et dépenses diverses	482,570	1,854,620
Pensions militaires	1,371,000	
Dépenses extraordinaires	1,050	
Cour des comptes	124,637	124,637
Total		112,894,711

Recettes communes.

	n.	n.
Consulats	133,000	689,500
Payement du Lloyd autrichien	556,500	
Ministère de la guerre		4,784,113
Ministère des finances		2,280
Cour des comptes		519
Recettes des douanes		15,000,000
Quotes-parts matriculaires		92,418,299
Total		112,894,711

BUDGET DES PAYS REPRÉSENTÉS AU REICHSRATH.

Recettes.

	n.	n.
Ministère des finances, contributions directes :		
Impôt foncier	36,500,000	87,770,000
Impôt sur les bâtiments	21,500,000	
Impôt industriel	8,330,000	
Impôt sur le revenu	21,000,000	
Arrérages, etc	440,000	
Contributions indirectes :		
Douanes	21,326,600	228,091,500
Impôts de consommation	59,900,000	
Monopole du sel	19,180,000	
Monopole du tabac	58,278,200	
Timbre	15,225,000	
Droits de justice	34,000,000	
Loterie	17,293,700	
Octroi	2,630,000	
Etalonnage	208,000	
Produits des biens de l'Etat		1,807,380
Recettes de l'administration centrale		2,074,300
Total		319,743,180

Ministère du commerce :		
Administration centrale		700,000
Péage des ports		420,000
Postes		16,500,000
Télégraphes		3,160,000
Total		20,280,000
Ministère de l'agriculture, total		11,031,490

	ordinaires. fl.	extraord. fl.
Total des recettes des ministères des finances, de l'agriculture et du commerce	348,662,852	2,391,818
Conseil des ministres	430,000	
Ministère de l'intérieur	1,133,060	
Ministère de la défense du pays	39,588	
Ministère des cultes et instruction publique	4,766,336	1,507,100
Ministère de la justice	370,600	
Recettes diverses	36,000	
Administration de la dette publique	308,200	
Fonds de l'amortissement		9,412,336
Ventes de biens de l'Etat		900,000
Avances de la Société de navigation du Danube		632,309
Reste de la caisse centrale		2,500,000
Total des recettes	355,746,336	17,343,563
Total des recettes brutes		373,089,899
Total des recettes nettes		290,886,396

Dépenses.

	ordinaires. fl.	extraord. fl.
Maison de l'empereur	4,650,000	
Chancellerie du cabinet	74,295	500,000
Reichstag	648,670	
Cour de l'empire	22,000	
Conseil des ministres	619,000	
Ministère de l'intérieur :		
Dépenses générales	785,000	
Administration civile	5,480,000	16,636,000 2,940,500
Police	3,620,000	
Travaux publics	6,751,000	
Ministère de la défense du pays :		
Dépenses générales	223,000	
Landwehr	3,264,300	7,477,300 1,000,000
Gendarmerie	3,990,000	
Ministère des cultes et instr. publique :		
Dépenses générales	1,117,700	
Cultes	4,363,882	13,554,567 4,142,310
Instruction	8,072,985	
Ministère des finances :		
Administration centrale	1,716,000	
Directions financières	2,750,000	
Corps des douaniers	4,298,000	17,433,000 379,100
Administration des douanes	1,429,000	
Bureau du cadastre	2,550,000	
Bureaux des contributions	4,699,000	
Frais de perception		52,209,200 2,202,200
Ministère du commerce :		
Dépenses générales	724,000	570,000
Services des ports	744,000	1,818,437
Frais d'exploitation des postes	15,120,000	161,000
Frais d'exploitation des télégraphes	3,900,000	321,000
Ministère de l'agriculture :		
Administration	2,691,400	881,300
Domaines et forêts	3,222,000	242,000
Mines	4,436,000	390,100
Ministère de la justice :		
Administration judiciaire	17,220,100	19,400,990 1,116,850
Prisons	2,180,890	
Cour des comptes	157,000	
Pensions civiles	12,475,900	
Dotations et subventions	400,000	20,507,900
Dette publique	89,780,782	1,664,008
Administration de la dette publique	733,000	16,000
Part dans les dépenses communes	76,267,146	
Total	343,378,350	38,852,699
Total des dépenses		382,231,049
Total des recettes		373,089,899
Déficit		9,141,150

PAYS DE LA COURONNE DE HONGRIE.

Recettes.

	n.
Contributions directes	70,734,088
Contributions indirectes	83,418,565
Produit des domaines de l'Etat	13,483,876
Imprimerie de l'Etat	551,000
Mines et monnaies	11,639,081
Postes et télégraphes	7,811,509
Recettes diverses	8,496,050
Recettes extraordinaires du ministère des finances	5,683,856
Recettes diverses des autres ministères	5,703,770
Fonds pour dépenses communes	144,600
Recettes d'opérations de crédit	5,072,132
Total des recettes	212,138,518

Dépenses.

	n.
Maison de l'empereur	4,650,000
Chancellerie du cabinet	74,295
Diète hongroise	905,173
Conseil des ministres	319,180
Ministère *a latere*	51,794
Ministère de la Croatie	37,340
Ministère de l'intérieur	7,636,429
Ministère de la guerre	6,239,833
Ministère des cultes et de l'enseignement	3,924,200
Ministère de la justice	10,488,117
Ministère de l'agriculture et du commerce	10,804,450
Ministère des voies de communication	10,772,003
Ministère des finances	44,394,422
Administration de la Croatie	5,058,946
Administration de Fiume	84,989
Pensions	2,986,208
Dette générale hongroise	21,063,067
Rachat des rentes foncières	19,437,594
Part dans les dépenser communes	27,421,944
Part dans la dette publique autrichienne	30,702,987
Contrôle des comptes	142,000
Dépenses extraordinaires	26,609,063
Total des dépenses	233,804,075
Déficit	21,665,557

— *Flotte*. Nous nous contenterons de résumer dans un tableau les forces militaires de la marine austro-hongroise, en ne tenant compte que des navires à vapeur armés de canons de fort calibre.

	Canons de fort calibre.	Canons de légers.
Navires blindés à casemates	8	68 40
Frégates blindées	3	38 12
Frégates à hélice	3	63 —
Corvettes à hélice	8	57 8
Schooners à hélice	5	10 —
Vapeurs à aubes	4	2 11
Avisos à aubes	2	8 6
Torpedo	1	2 —
Monitors	2	4 —
Canonnières	5	13 —

Nous empruntons au *Dictionnaire général de la politique*, de M. Maurice Block (1873), les renseignements suivants sur les cultes et l'instruction publique en Autriche-Hongrie.

— *Cultes*. Toutes les religions reconnues par l'Etat sont protégées par le gouvernement dans l'exercice public de leur culte, dans l'administration des affaires qui s'y rattachent, de leurs écoles, de leurs institutions de bienfaisance, en tant qu'elles ne transgressent aucune loi du pays.

Les évêques du culte catholique romain sont nommés par le pape, sur la proposition de l'empereur. On compte maintenant en Autriche 13 archevêques et 52 évêques du rit latin, 2 archevêques et 7 évêques du rit grec, un archevêque catholique du rit arménien. En 1861, il y avait 15,960 paroisses et chapelles, administrées par 32,362 prêtres séculiers; de plus, 9,784 religieux dans 720 couvents d'hommes et 5,198 religieuses dans 238 couvents de femmes.

L'Eglise grecque non unie a pour chef le patriarche de Carlovitz; il a 10 évêques suffragants. Le patriarche est élu par le congrès national, composé des évêques et de 75 députés du clergé et des laïques. Ce congrès ne peut se réunir qu'avec l'autorisation du souverain; il prend des décisions sur toutes les questions importantes relatives au culte et à l'instruction religieuse. En Hongrie, où ses pouvoirs sont plus étendus, il y a aussi des assemblées synodales, où sont élus les 7 évêques hongrois appartenant à ce culte. Les autres évêques grecs (Transylvanie, Dalmatie et Bukowine) sont nommés par l'empereur ou par le roi, comme on dit de l'autre côté de la Leitha. Cette église compte 3,600 paroisses, 3,800 prêtres et 40 couvents avec 238 religieux.

Par une décision impériale du 8 avril 1861, l'Eglise protestante a été affranchie des restrictions dont elle avait eu à se plaindre jusqu'alors, et les luthériens et les réformés ont été admis à tous les droits de citoyen. Ces Eglises ont maintenant une organisation presbytérale et synodale, semblable à celle de la plupart des autres pays. Ces synodes, et notamment le synode général, qui se réunit à Vienne, règlent tout ce qui concerne les matières religieuses.

Les ministres ou pasteurs sont élus par les fidèles de chaque culte, mais ils doivent être confirmés par le conseil supérieur ecclesiastique (*Oberkirchenrath*); l'élection des doyens (*Seniors*) et des superintendants est confirmée par l'empereur. Le conseil supérieur, composé de pasteurs et de membres laïques, est à la nomination de l'empereur. En Hongrie, l'organisation des Eglises protestantes, basée sur la loi de 1791, est peu différente de celle que nous venons d'indiquer.

Dans l'ensemble de l'empire, on compte 914 paroisses luthériennes avec 1,210 pasteurs et 2,058 paroisses réformées (principalement en Hongrie) avec 2,278 pasteurs.

Les autres cultes reconnus en Autriche sont les *unitaires*, qui habitent surtout la Transylvanie, où ils ont 107 paroisses, et les israélites, dont les rabbins, élus à temps par les fidèles, sont confirmés par l'autorité administrative.

Les divers cultes subventionnés par l'Etat ne lui occasionnent qu'une dépense de 2 à 3 millions de florins dans les deux parties de l'empire. Il n'est pas nécessaire de dire que les églises possèdent un revenu propre, provenant soit de leurs propriétés, soit des contributions que les fidèles s'imposent. La valeur du capital des fondations religieuses dans la Cisleithanie a été établie, en 1869, au chiffre de 73,842,456 florins, dont 8 millions et demi seulement en immeubles, le reste en valeurs mobilières de diverses sortes. Les revenus se sont élevés à 3,429,372 florins et les dépenses à 4,616,306 florins. Montant de la dette, 1,667,241 florins.

— *Instruction publique*. L'instruction est primaire (ou élémentaire), secondaire, supérieure et professionnelle ou spéciale.

Les écoles primaires se divisent en inférieures, supérieures et urbaines (*Bürgerschulen*). La loi veut qu'il y ait au moins une école primaire inférieure (*Trivialschule*) dans chaque commune rurale ou urbaine, et que les sexes soient, autant que possible, séparés. Les écoles primaires supérieures ou principales (*Hauptschulen*) poussent un peu plus loin l'instruction primaire et ne se trouvent que dans les villes. Les écoles dites *urbaines* sont établies dans les villes plus grandes et enseignent les éléments des sciences exactes.

BUDGET DE L'ADMINISTRATION AUTONOME DE LA CROATIE ET DE L'ESCLAVONIE.

D'après l'article 34 de la loi des pays hongrois de 1875, 55 pour 100 du produit des impôts directs et indirects perçus dans la Croatie et l'Esclavonie sont versés dans le trésor hongrois; le reste, ou 45 pour 100, est retenu par la caisse du pays pour les dépenses intérieures.

Dépenses.

Affaires intérieures	1,718,183
Cultes et instruction	495,848
Justice	893,619
Total	3,107,650

Recettes.

Recettes particulières	159,395
45 pour 100 des impôts	3,000,000
Total	3,159,395

— *Armée*. D'après la loi autrichienne du 9 décembre 1868 et l'art. 45 de la loi fondamentale de la Hongrie, en date de la même année, le service militaire est obligatoire pour tous les citoyens. La durée du service est de 3 ans dans la ligne, de 7 ans dans la réserve et de 2 ans dans la landwehr. Le pied de guerre de l'armée de terre et de la marine, fixé pour 10 ans par la loi du 5 décembre 1868, est de 800,000 hommes, dont 457,812 fournis par les pays représentés au Reichrath et 342,188 par les pays de la couronne hongroise. Pour 1874, le contingent a été fixé à 95,474 recrues.

Les troupes de campagne, destinées au service actif, sont formées, en temps de guerre, en 3 armées, 13 corps d'armée, 42 divisions d'infanterie et 5 divisions de cavalerie; en temps de paix, l'armée comprend 34 divisions.

L'infanterie se compose de 80 régiments. Chaque régiment comprend, en temps de paix, 5 bataillons de 4 compagnies, avec cadre d'un bataillon complémentaire; en temps de guerre, les 3 premiers bataillons forment 1 régiment de ligne; les 4e et 5e et le bataillon complémentaire forment 1 régiment de réserve, ce qui porte à 160 le nombre des régiments. L'infanterie comporte en outre un régiment à 7 bataillons et 23 autres bataillons de chasseurs tyroliens; chaque bataillon a 4 compagnies de ligne, 1 de réserve et 1 supplémentaire. En temps de guerre, les 40 compagnies de réserve et les 40 compagnies complémentaires forment 20 bataillons de réserve, ce qui porte à 60 le nombre des bataillons de chasseurs. L'effectif de l'infanterie de ligne et de réserve est, en temps de guerre, de 485,680; celui des chasseurs est de 21,451 et de 59,340 hommes.

La cavalerie se compose de 41 régiments, dont 14 de dragons, 16 de hussards, 11 de lanciers. Chaque régiment a, en temps de paix, 6 escadrons, avec cadre complémentaire; en temps de guerre, 6 escadrons, plus 1 escadron de réserve et 1 escadron complémentaire; en tout, en temps de paix, 246 escadrons, avec 43,993 hommes, et, en temps de guerre, 328 escadrons et 58,671 hommes.

L'artillerie compte 13 régiments de campagne et 12 bataillons de forteresse. Chaque régiment comprend, sur le pied de paix, 4 divisions de batteries ou 13 batteries de 8 pièces, plus les cadres d'une batterie et d'une colonne de munitions; ensemble 169 batteries, et 676 canons servis par 20,917 hommes; chacun des bataillons d'artillerie de forteresse a 6 compagnies; en tout, 72 compagnies, 5 batteries, 7,778 hommes. Sur le pied de guerre, chaque régiment comprend 14 batteries, 1 batterie complémentaire et 5 ou 6 colonnes de munitions; ensemble, 195 batteries, 1,632 canons, 31,576 hommes. Les bataillons d'artillerie de forteresse restent portés à 72 compagnies, mais ils comportent 10 batteries et 18,938 hommes. Deux régiments du génie, comprenant 10 bataillons, 56 compagnies, 5,828 hommes en temps de paix, 12 bataillons, 66 compagnies, 16,434 hommes, en temps de guerre; 1 régiment de pionniers de 5 bataillons, 25 compagnies, 3,070 hommes en temps de paix, 5 bataillons, 66 compagnies, 8,068 hommes en temps de guerre; 42 escadrons d'équipages militaires, comprenant 2,567 hommes et portés sur le pied de guerre à 31,727 hommes; les troupes du corps de santé, 2,567 hommes, portés en temps de guerre à 14,000, complètent l'ensemble de l'armée autrichienne. L'effectif présente le tableau suivant :

	Pied de paix.	Pied de guerre.
Troupes de campagne	256,265	744,534
Etablissements militaires	10,217	18,772
Gendarmerie	8,808	8,808
Haras	5,149	5,149

La landwehr apporte, en temps de guerre, à l'armée active, un appoint considérable. Elle comprend 81 bataillons d'infanterie de ligne, 20 bataillons de chasseurs tyroliens, 28 escadrons de cavalerie, pour la landwehr autrichienne; 124 bataillons et 40 escadrons, pour la landwehr hongroise; ensemble, 351,752 hommes. Le total général des forces militaires de l'Autriche-Hongrie est donc de 1,137,401, d'après le budget de la guerre de 1875.

— *Flotte*. Nous nous contenterons de ré-

L'instruction est *obligatoire* pour les enfants de six à douze ans. De plus, pour les enfants qui ne suivent pas les cours d'une école secondaire ou qui ne reçoivent pas une instruction plus complète à domicile, on a créé des *répétitions* (*Wiederholungsunterricht*), qui sont une sorte d'école d'adultes. Autant que le mélange des nationalités le permet, c'est la langue maternelle des enfants qui est employée dans les écoles.

Des cours spéciaux, institués auprès de certaines écoles primaires supérieures, sont destinés à former des instituteurs; ces derniers sont nommés et installés par les soins de l'administration.

Les dépenses pour l'instruction primaire sont supportées par l'Etat, les communes ou des fondations, et par la rétribution scolaire des enfants appartenant à des parents aisés.

Les écoles secondaires ou « intermédiaires » (*Mittelschulen*) se divisent en gymnases, qui correspondent aux lycées français, et en écoles de sciences exactes (*Realschulen*) qui ont quelque analogie avec les « écoles secondaires spéciales. » On comptait en Autriche 94 gymnases avec 30 et quelques mille élèves, et 52 *Realschulen* avec 12,000 à 13,000 élèves; en Hongrie, 142 gymnases avec environ 30,000 élèves et 26 *Realschulen*, avec 3,500 élèves. Le tout non compris les 130 collèges communaux (*Unter-Realschulen*).

L'instruction supérieure est conférée dans les universités, les écoles polytechniques et dans quelques écoles spéciales.

Il y a 7 universités en Autriche-Hongrie. Celles de Vienne, de Prague, Pesth et Cracovie ont 4 Facultés (théologie, droit, médecine, philosophie); celles de Lemberg, Gratz et Inspruck n'ont pas la Faculté de médecine. Les universités autrichiennes comptent près de 600 professeurs et 9,000 étudiants; elles ont, depuis 1848, une organisation semblable à celles des universités allemandes.

Les 7 écoles polytechniques de l'Autriche (Vienne, Prague, Gratz, Brünn, Cracovie, Lemberg et Bude) sont destinées à donner une instruction technologique basée sur une étude approfondie des mathématiques. Celle de Prague est entretenue par la Bohême, celle de Gratz par la Styrie seule, celle de Bude par la Hongrie, les autres par tout l'empire. Pour être admis dans ces écoles comme élève ordinaire, il faut avoir suivi avec succès les cours d'un gymnase ou d'une école des sciences exactes. Ces écoles entretiennent plus de 300 professeurs et elles comptent plus de 3,000 élèves.

Les écoles spéciales ou professionnelles, comptées parmi les établissements d'instruction supérieure, sont les 2 Facultés de théologie (non compris celles qui font partie des universités), les 120 séminaires entretenus par les évêques ou des couvents (3,500 étudiants) et quelques institutions semblables pour les ministres des autres cultes.

De plus, 5 académies administratives, 7 écoles de chirurgie, 16 écoles secondaires d'agriculture (500 élèves), 3 écoles forestières (100 élèves), un institut agricole (147 élèves) et une académie forestière, plusieurs écoles des mines, des écoles vétérinaires, 60 écoles industrielles et commerciales (3,500 élèves), les académies de commerce de Vienne, Prague, Pesth (affaires privées), 70 écoles des beaux-arts, des écoles militaires et maritimes et diverses autres.

— *Monnaies, poids et mesures*. 1° Monnaies autrichiennes évaluées en monnaies françaises :

Souverain (or) vaut	25	fr. 84
Ducat de l'empereur (or)	11	85
Ducat de Hongrie (or)	11	90
Demi-souverain (or)	17	41
Couronne ou Kronenthaler (argent)	5	78
Risdale ou Species thaler (argent)	5	61
Ecu ou florin de convention (argent)	5	18
Florin, Reichswahrung (argent)	2	57
Pièce de 20 kreutzers (argent)	0	86
Pièce de 6 kreutzers	0	25
Pièce de 3 kreutzers	0	09
(Monnaies de compte). Florin de 60 kreutzers, vaut	2	50
Risdale courante d'un florin et demi	3	75
Billet de rachat	1	04

Une ordonnance du 27 avril 1858 a décrété la fabrication de nouveaux florins divisés en 100 parties (neu-kreutzers); l'ancienne monnaie continue néanmoins d'avoir cours jusqu'à nouvel ordre.

L'ancien florin vaut	1	fl. nouv.	5	neukreutz.
La couronne	2	—	10	—
La pièce de 2 kreutz.	0	—	3	—

En outre, il existe des pièces nouvelles de 1 ou 2 thalers dits d'Union (Vereins thalers), correspondant à 1 florin nouveau 50 centièmes.

2° Poids évalués en grammes et kilogrammes :

Livre commerciale (Pfund), subdivisée en 4 quarts, 16 onces, 32 loths, 128 drachmes, vaut	560	gr. 01
Livre d'apothicaire, de 24 loths	420	— »
Marc de Vienne ou demi-livre	280	— 70
Saum ou 275 livres	154	kilogr.

3° Mesures de capacité évaluées en litres :

Matières sèches. Metzen, subdivisé en 4 viertel et 8 achtel, vaut	61	litres 496
Mutt ou 30 metzen	18	hectol. 45
Matières liquides. Mass, subdivisé en 4 seidel, 8 pfiff	1	litre 415
Eimer, subdivisé en 4 viertel, 40 mass, 70 kopfen, 160 seidel	56	litres 600
Eimer de vin ou 41 mass	58	— 015
Eimer de bière ou 42 mass 1/2	60	— 138

4° Mesures de longueur évaluées en mètres :

Pied (Fuss), subdivisé en 12 pouces, 144 lignes, 1,728 points, vaut	0	mètre 316
Toise (Klafter) ou 6 pieds	1	— 896
Aune (Elle) de Vienne	0	— 779
Aune de la haute Autriche	0	— 799

5° Mesures de superficie évaluées en ares. Juchart ou 1,600 toises carrées, vaut 57 ares 554

6° Mesures itinéraires évaluées en kilomètres :

Mille de 4,000 toises, vaut	7	kil. 586 mèt.
Mille marin	1	— 851 —

AUTRIVE (Jacques-François D'), musicien français, né à Saint-Quentin en 1758, mort à Mons, en Belgique, en 1824. Il était très-habile sur le violon, qu'il avait étudié sous Jarnowich. Il a écrit un grand nombre de concertos et de duos pour cet instrument. Quelques-unes de ses compositions sont demeurées manuscrites. D'Autrive était devenu sourd à l'âge de trente-cinq ans.

AUTRONIUS PÆTUS, magistrat romain du 1er siècle av. J.-C. Consul en 66, il fut poursuivi et condamné pour concussion et entra dans les deux conjurations de Catilina. Après l'échec de la seconde, Autronius s'adressa à Cicéron pour obtenir sa grâce; mais le consul ne voulut pas l'écouter et le fit exiler en Epire.

* **AUTRUCHE** s. f. — Encycl. Nous empruntons au *Journal officiel* les renseignements suivants sur le commerce des plumes d'*autruche* et sur la domestication de ce précieux oiseau :

L'acclimatation et la domestication des *autruches* promettent de donner à l'industrie coloniale du sud de l'Afrique et de l'Algérie une nouvelle branche de commerce. Au Cap de Bonne-Espérance, des essais de domestication sur une grande échelle ont été tentés. Le premier essai consistait simplement à nourrir des *autruches* dans des terrains clos et à couper leurs plumes périodiquement. On a essayé ensuite de vérifier si elles se reproduiraient dans l'état de domesticité et, l'expérience ayant réussi, si l'on pourrait soumettre les œufs à une incubation artificielle.

En 1865, d'après un recensement fait à cette époque, il n'y avait dans la colonie du Cap que 85 *autruches* apprivoisées; en 1875, il y en avait 32,247, tant leur nombre s'était développé par la domestication et l'incubation artificielle.

La demande des plumes d'*autruche* s'était tellement accrue que l'extermination de ces oiseaux aurait eu lieu promptement, ou que du moins ils auraient été forcés de chercher un refuge dans les déserts les plus inaccessibles, si la nouvelle industrie n'eût mis un terme à leur destruction et assuré au commerce des plumes des ressources permanentes, toujours indépendantes des tribus sauvages et des chances variables de leurs chasses.

En 1858, avant que les résultats de la domestication pussent avoir une influence, l'exportation des plumes d'*autruches* s'élevait, au Cap, à 1,852 livres, évaluées à 12,688 livres sterling; en 1874, l'exportation s'est élevée à 36,829 livres, évaluées à 205,640 livres sterling.

C'est un fait singulier que, en même temps que l'approvisionnement des plumes s'accroissait dans de telles proportions, leur prix augmentait : de 3 livres sterling 9 pence en 1868, il montait à 5 livres 6 pence en 1874, et il y a lieu de croire que, la quantité des plumes provenant d'*autruches* apprivoisées fût-elle triplée ou quadruplée dans les cinq premières années, ce produit ne se déprécierait pas. Il faut remarquer cependant que les plumes provenant d'oiseaux domestiques n'ont pas la valeur de celles qui proviennent d'oiseaux sauvages. Dans une table comparative de la valeur des différentes plumes d'*autruche*, celles du Cap ne viennent qu'en sixième ordre.

La description suivante d'un établissement d'élevage d'*autruches*, à Grahamstown, donnera une idée générale de ces sortes de fermes. Cent soixante-dix oiseaux environ y sont entretenus; sur ce nombre, deux mâles et quatre femelles sont tenus à part pour la reproduction, tandis que les autres, depuis les jeunes poussins jusqu'aux oiseaux de deux ans, sont destinés à la production des plumes, principal objectif de l'éleveur. Rarement on permet aux *autruches* de couver les œufs, mais on se sert de l'incubateur; de cette manière on obtient un nombre plus considérable de jeunes, qui sont aussi robustes que s'ils avaient été élevés par les parents. L'incubation a lieu au mois de juin, mais l'époque varie dans les autres parties de l'Afrique. La période d'incubation est de quarante-trois jours, et les petits, en sortant de l'œuf, ont

la grosseur d'un poulet. On les nourrit rarement le premier jour de leur naissance, mais au deuxième et quelquefois au troisième seulement on leur donne de l'herbe très-tendre; même à cet âge, ils avalent déjà de petits cailloux, qui aident à la digestion.

On conserve les jeunes oiseaux à l'abri pendant la nuit, les plus délicats sont même placés sous une mère artificielle; quand ils ont atteint l'âge de quelques mois, on les met dans un enclos, où ils sont régulièrement nourris d'herbe fine et de luzerne. Il est très-amusant de voir les autruchons gambader autour du jeune moricaud commis à leurs soins; à son appel, ils courent vers lui, dansent et montrent une grande agilité. Dans un enclos adjacent se trouvent des oiseaux plus âgés, de un à deux ans. Les reproducteurs sont séparés et, quoique très-familiers, se montrent parfois très-belliqueux; lorsqu'ils sont excités, ils deviennent même dangereux. Tous les oiseaux jeunes sont ramenés dans une cabane le soir; plus grands, ils n'en ont plus besoin; cependant chaque enclos a un bout de toit servant d'abri en cas de grêle ou de forte pluie. Au Cap, la principale nourriture des *autruches* consiste en luzerne et herbe, et l'on a grand soin de toujours placer à leur portée des cailloux et du sable.

*AUTUN, ville de France (Saône-et-Loire), ch.-l. d'arrond., à 106 kilom. de Mâcon, sur le penchant d'une colline dont l'Arroux baigne la base; pop. aggl., 9,729 hab.—pop. tot., 11,684 hab. L'arrond. a 9 cantons, 85 communes, 117,815 hab. Fabriques de serges, de velours de coton, de bonnets et de gros draps employés pour couvertures de chevaux.

Dès les premiers temps de la campagne dans l'Est en 1870, Garibaldi avait établi son quartier général à Autun, d'où il donnait la main au général Cremer, établi à Beaune. Dans cette situation, et malgré l'infériorité presque dérisoire des troupes qu'ils commandaient, ces deux généraux surent contenir l'ennemi, déjà maître de Dijon, et l'empêcher de s'étendre de là dans la vallée de la Saône. Résolus à se défaire successivement de ces deux tenaces adversaires, les Prussiens détachèrent, le 11 novembre, 6,000 hommes d'infanterie, un régiment de cavalerie et 12 pièces de canon contre Garibaldi. C'était, en apparence, plus qu'il n'en fallait pour avoir raison du hardi condottiere, qui n'avait pas 6,000 hommes de troupes irrégulières, ne possédait que 6 pièces de petit calibre et pas un seul cavalier. Néanmoins, cette poignée d'hommes soutint bravement le choc des Allemands, les maintint depuis deux heures jusqu'à quatre heures de l'après-midi et finit par les forcer à la retraite.

*AUVILLAR, petite ville de France (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. de Moissac, sur la rive gauche de la Garonne; pop. aggl., 1,335 hab. — pop. tot., 1,744 hab.

AUVITY (Alphonse), général français, né à Liége en 1799, mort en 1860. A dix-sept ans, il entra le premier à l'Ecole polytechnique, passa en 1820, comme lieutenant, dans le 4e régiment d'artillerie, puis devint officier d'ordonnance du maréchal Gérard, avec qui il fit la campagne de Belgique. Envoyé ensuite en Afrique, il fit partie de l'état-major du maréchal Vallée, se signala par sa bravoure à la prise de Constantine et fut nommé colonel d'artillerie en 1849. A ce titre, Auvity commanda l'artillerie des armées de Lyon et de Paris. Dix ans plus tard, il fut promu général de division et attaché au comité d'artillerie. Lorsqu'il mourut, il venait d'être nommé directeur des poudres et salpêtres.

AUVOURS (plateau d'), plateau situé à 10 kilom. du Mans et célèbre par un des incidents de la bataille qui fut livrée auprès de cette ville le 10 janvier 1871. Le 14 avril, un monument commémoratif a été élevé sur le plateau. Le général Gougeaud, qui avait pris une part glorieuse à la bataille, présidait la cérémonie et prononça quelques paroles pleines d'une émotion patriotique.

*AUVRAY (Louis), sculpteur et littérateur. — Outre les œuvres sculpturales de cet infatigable artiste, que nous avons mentionnées à sa biographie, nous citerons, parmi celles qu'il a envoyées aux Salons, les bustes de *Sauvageot* (1865), de *Condillac* et de l'architecte *Dubois* (1868), de *Solon* (1872), de *Félix Auvray* (1874), de *Moitte* (1875). On lui doit encore: le *Monument de Watteau*, à Nogent-sur-Marne (1866); *Saint Jean-Baptiste et le roi David*, à Notre-Dame de Valenciennes; le *Monument du graveur Brevière*, à Forges-les-Eaux (1874). Comme littérateur et critique d'art, outre un grand nombre d'articles dans la *Revue des beaux-arts*, la *Revue artistique et littéraire*, l'*Europe artiste*, etc., il a publié: *Allocutions maçonniques* (1840, in-18); *Exposition des beaux-arts*, comprenant le compte rendu critique de presque tous les Salons de 1834 à 1869 (18 vol. in-8°); *Délassements poétiques d'un artiste* (1849, in-8°); *Ecole impériale des beaux-arts. Concours des grands prix et envois de Rome* (1858, in-18); *Projet de tombeau pour l'empereur Napoléon Ier* (1861, in-4°); le *Musée européen, copies d'après les grands maîtres* (1873, in-8°).

AUXENCE ou AUXENT (saint), abbé de Siope, mort en 470. Son père, Abbas, qui était Persan, fut contraint par la persécution de se réfugier en Syrie. Auxence obtint, en 432, un emploi d'officier dans les gardes de Constantinople et commença dès lors, selon la légende, à se faire connaître par des miracles. Pour échapper à l'admiration de ses camarades, il se réfugia sur une montagne de la Bithynie, où il vécut de racines et ne porta plus pour tout vêtement qu'une peau de bête. Entraîné presque malgré lui au concile de Chalcédoine, il se hâta, dès qu'il le put, de s'enfuir sur la montagne de Siope, où une foule de personnes des deux sexes s'établirent autour de sa cellule et se mirent sous sa direction. On célèbre la fête de saint Auxence le 14 février.

*AUXERRE, ville France, ch.-l. du départ. de l'Yonne, sur le penchant et au sommet d'une colline, le long de la rive gauche de l'Yonne; pop. aggl., 12,919 hab. — pop. tot., 15,631 hab. L'arrond. renferme 12 cantons, 132 communes, 116,427 hab.

Nous ne pensons pas avoir rien omis d'essentiel dans l'article très-développé que nous avons consacré à cette ville. Toutefois, le *Journal officiel* du 6 juin 1874 nous fait connaître un usage local si extraordinaire que nous n'hésitons pas à en donner ici le récit. Il s'agit d'une sorte de promenade aux flambeaux, mais d'un caractère tout original, que la ville d'Auxerre organise dans quelques occasions solennelles. C'est une suite d'hommes, d'animaux, de chars de toute forme et de toutes dimensions, illuminés « à l'intérieur » avec un art si merveilleux que l'on aurait lieu de douter de l'exactitude du récit, si l'on pouvait décemment révoquer en doute les affirmations de la feuille officielle. La ville d'Auxerre tout entière, au dire du reporter, passe trois grands mois à construire les cages en toile métallique, à découper et à colorier les papiers destinés à la grande exhibition. Le reporter a vu la chose de ses yeux, et nous demandons la permission de lui laisser la parole. Il s'agit de la « Grande Partie illuminée » (c'est ainsi que la chose s'appelle) qui eut lieu dans la nuit du 30 au 31 mai 1874:

Un brouhaha de cris et de rires et les mouvements de la foule annoncèrent les *coureurs*, montés sur des ânes postiches, coiffés de bonnets lumineux de formes et de couleurs bizarres, et galopant, ruant, caracolant de droite et de gauche pour faire écarter la foule.

Venaient ensuite, sur deux files et à six pas de distance les uns des autres, les *cavaliers turcs*, coiffés d'un turban avec grand bonnet rouge, la poitrine couverte d'un large plastron armorié et laissant flotter sur la croupe de leurs chevaux un grand manteau blanc ou bleu, orné de splendides rinceaux blancs, bleus, verts ou noirs. Turban, plastron et manteau étaient de feu.

L'ampleur de ces parties, surtout du manteau et du plastron, donnait un balancement d'une majesté extraordinaire aux mouvements des cavaliers sur leurs chevaux. Ces vêtements de feu, que l'œil n'est pas habitué à voir, produisaient, en se détachant sur la masse sombre de la foule, un effet indescriptible et tout à fait nouveau. Mais ce qui était au moins aussi étonnant que l'éclat lumineux des vêtements, c'était l'effet d'ombre des figures et des corps au milieu de ces masses de lumière: ces figures et ces corps étaient rendus tout noirs, mais noirs comme des bonnets à poil, et, de loin, on n'en voyait absolument que les contours; et, chose extraordinaire, lorsqu'on était tout près d'eux, on voyait avec étonnement qu'ils étaient en réalité assez éclairés par les reflets pour qu'on pût voir reparaître la couleur de la chair.

Après eux marchaient douze *sapeurs de la vieille garde*. Après les cavaliers, ce sont les costumes dont l'effet est le plus surprenant. Ils avaient un tablier entièrement blanc et illuminé avec tant d'art, qu'on y voyait des ombres qui en marquaient la courbure et les plis. Au bonnet à poil, qui était du noir le plus absolu, brillaient la plaque de cuivre, les tresses et les glands rouges, le plumet rouge et la cocarde tricolore. Au dos, le sac en veau fauve, avec la capote roulée dans son fourreau, les courroies noires, et, fantaisie spirituelle et comique du plus amusant effet, on voyait se dessiner comme si l'on eût pu les voir à travers la peau du sac, les ustensiles, réglementaires ou non, qui figurent dans le fourniment, tels que peignes, brosses, ciseaux, et jusqu'à certaines petites pompes portatives dont on ne pourrait préciser décemment l'usage.

On retrouvait ici, comme sur les cavaliers, cet étrange effet de contraste qui transformait en ombres chinoises la tête et le corps des hommes.

Après les sapeurs, les *tambours de l'armée turque*, avec le turban, le plastron et le sac illuminés.

Puis les *zouaves*, dont la veste bleue, bordée et galonnée de jaune, entourait complétement le corps et ressemblait à une veste de faïence éclairée par le soleil au milieu de la nuit.

Une double file d'*incas* avec diadèmes et tuniques de plumes de toutes les couleurs, illuminés aussi, escortait le palanquin de la *reine de Madagascar*. La reine, vêtue d'une robe de soie jaune et bleue, avec un dragon vert et or sur la poitrine et un soleil sur chaque épaule, était étendue sur une sorte de sofa à proue enroulée, capitonné de soie pourpre. Sa jupe de soie, pourpre aussi, débordait par larges plis flottant aux vents. Son bouquet de roses était planté sur un support, et un immense parasol l'abritait.

Tout cela, sauf la reine (qui était en réalité un petit collégien), était en feu. Imaginez une étoffe de soie gris clair avec des écussons sur un fond courant de fleurs fantastiques, comme on en voit sur les beaux paravents chinois; une draperie pourpre jetée par-dessus et faisant ressortir tout cet éclat; une bande noire ornée de guirlandes de perles de feux de toutes les couleurs, formant soubassement.

Le *char de l'Agriculture*, attelé de bœufs, suivait ensuite.

Le *théâtre d'ombres chinoises*, composé d'un pavillon avec terrasse à colonnes carrées en avant, était une des pièces les plus brillantes et les plus spirituellement décorées.

Des cavaliers à manteau rouge, avec des couronnes à pointes, comme il paraît qu'on en porte aux enfers, précédaient le *char de Proserpine*, autour duquel sautillaient des diables de feu. A la suite, la *barque à Caron*, ayant pour attelage un volatile de race fantastique et pour laquais une grenouille de grandeur effroyable.

Un *boyard en voyage* suivait de près cette funèbre compagnie. On ne voyait de sa personne qu'un bonnet indescriptible; de son équipage, qu'une grande bête jaune tachetée de noir, dressant au haut d'un cou de 6 pieds le mufle néo-grec d'un griffon à l'air narquois et paterne. De temps à autre, la lueur d'un bec de gaz faisait apparaître, en avant de ce fantastique traîneau, la silhouette d'un bon petit cheval, maigre comme un criquet affamé, et qui s'en allait trottinant sans se douter qu'il figurait dans une fête.

Le *char oriental* était un kiosque haut de près de 10 mètres, porté sur quatre colonnes cannelées, reposant sur une terrasse à balustrade percée à jour et supportant trois toits superposés. L'effet général de cette pièce était celui d'un bijou colossal tout étincelant de pierreries.

Deux personnages ravissants, les *bouquetières*, suivaient à pied. Jupe, corsage, bonnet, hotte, montagne de roses dans la hotte, tout cela était illuminé et semblait éclairé par une lumière électrique placée à l'intérieur. C'est une des merveilles de la fête, etc., etc.

*AUXESIA. — Après le meurtre d'Auxesia et de Damia, venues de Crète à Trézène, où elles furent lapidées dans une émeute, les habitants les honorèrent comme des divinités et instituèrent en leur honneur une fête sous le nom de *lithobolie*.

Suivant la tradition d'Epidaure, les champs de cette ville étant devenus stériles, les habitants s'adressèrent à l'oracle de Delphes, qui leur ordonna d'élever en l'honneur d'Auxesia et de Damia deux statues qui ne fussent ni de pierre ni d'airain, mais de bois d'olivier. Les Epidauriens demandèrent de ce bois aux Athéniens, qui leur en accordèrent à la condition qu'ils sacrifieraient chaque année à Athéné Agraulos, la déesse qui féconde les champs, et à Erechthée, le dieu des eaux fertilisantes. Les Epidauriens y consentirent, et l'abondance reparut chez eux. Plus tard, Egine, ville alliée d'Epidaure, s'étant séparée de cette dernière, les Eginètes dérobèrent aux Epidauriens les statues d'Auxesia et de Damia, qu'ils avaient adorées en commun, et les transportèrent dans leur île, où ils instituèrent des sacrifices et des mystères en leur honneur. Les Epidauriens ayant alors cessé de sacrifier à Athéné, les Athéniens eurent connaissance du vol des statues et, sur le refus des Epidauriens de les rendre, voulurent les reprendre de force; déjà les cordes étaient enroulées autour des statues, que les Athéniens se mettaient en devoir d'entraîner, lorsque la terre trembla en même temps que le tonnerre se fit entendre; frappés de folie, les Athéniens s'entre-tuèrent, et un seul survécut pour porter la nouvelle, d'après une version; suivant une autre, au moment où les Athéniens tiraient à eux les statues, elles tombèrent d'elles-mêmes à genoux, posture qu'elles gardèrent depuis.

Auxesia et Damia ne sont autres que Cérès et Proserpine, suivant Ottfried Müller.

AUXÉTÈS (*qui donne la croissance*), surnom de Jupiter et de Pan.

AUXIDÉNOS (*qui augmente la ruse*), surnom qu'Hésychius donne à Mercure.

*AUXI-LE-CHÂTEAU, bourg de France (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. de Saint-Pol, sur l'Authie; pop. aggl., 2,602 hab. — pop. tot., 2,949. hab.

AUXI ou AUXY (Jean, sire D'), homme de guerre français, mort en 1471. Philippe, duc de Bourgogne, lui donna successivement les capitaineries de Courtray, de Saint-Riquier, des frontières de Picardie et de Ponthieu. En 1433, d'Auxi reprit aux Anglais la ville de Gamache, et en 1441 il s'empara de la ville et du château de Crotoy. Le duc, qui faisait le plus grand cas de ses talents, le créa successivement maître des arbalétriers, chambellan, commandant de la forteresse de Falaise.

AUXO, une des Heures, fille de Jupiter et de Thémis.

AUXOMENE (*qui croît*), surnom de la lune.

*AUXONNE, ville de France (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arrond. et à 31 kilom. de Dijon, sur la rive gauche de la Saône; pop. aggl., 3,014 hab. — pop. tot., 5,555 hab. Son nom ancien était *Assonium*, *Assona* (*ad Sonam*, près de la Saône); c'est aujourd'hui une ville commerçante plutôt qu'industrielle.

*AUZANCES, bourg de France (Creuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. d'Aubusson, sur le penchant d'une colline au pied de laquelle coule le ruisseau de l'Etang-Neuf; pop. aggl. 1,052 hab. — pop. tot. 1,213 hab.

*AUZELLES, village de France (Puy-de-Dôme), cant. et à 6 kilom. de Cunlhat, arrond. et à 20 kilom. d'Ambert; pop. aggl., 134 hab. — pop. tot., 2,025 hab. Eglise fortifiée.

AUZIAS-TURENNE (Joseph-Alexandre), médecin français, né à Pertuis (Vaucluse) en 1819, mort à Paris en 1870. Il vint étudier la médecine à Paris, où il se fit recevoir docteur, puis il devint chef des travaux anatomiques à l'Ecole auxiliaire et progressiste de médecine. Enfin, il s'établit comme professeur libre d'anatomie, de chirurgie et de syphiliographie à l'Ecole pratique de la Faculté de médecine. C'est le docteur Auzias-Turenne qui a découvert la syphilisation. Outre un grand nombre de mémoires, discours, communications faites à l'Académie de médecine, et des articles insérés dans divers recueils scientifiques, notamment dans la *Revue étrangère*, la *Gazette médicale de Toulouse*, etc., on lui doit: *Lettre à M. le préfet de police sur la syphilisation* (1853, in-8°); *Cours de syphilisation fait à l'Ecole pratique de la Faculté de médecine de Paris* (1854, in-8°); *Communication sur le traitement de la blennorrhagie et de la blennorrhée* (1860, in-8°); *Correspondance syphiliographique* (1860, in-8°); le *Virus, au tribunal de l'Académie et dans la presse* (1869, in-8°).

*AUZON, bourg de France (Haute-Loire), ch.-l. de cant., arrond. de Brioude, sur la rive droite de l'Allier; pop. aggl., 958 hab. — pop. tot., 1,494 hab. Aux environs, source d'eau minérale froide, sulfatée calcaire.

*AUZOUX (T.-Louis), célèbre anatomiste. — L'éminent inventeur de l'anatomie clastique a obtenu des médailles d'or aux Expositions de 1834, de 1837, de 1844, de 1849, etc., et il a été nommé officier de la Légion d'honneur. Outre des mémoires sur la *Vipère*, sur le *Choléra morbus*, des *Considérations générales sur l'anatomie* et ses *Leçons élémentaires d'anatomie et de physiologie* ou *Description succincte des phénomènes physiques de la vie à l'aide de l'anatomie clastique* (1839, in-8°), on lui doit: *Des tares molles et osseuses dans le cheval* (1853, in-8°); *Phénomènes physiques de la vie dans l'homme et les animaux au point de vue de l'hygiène et de la production agricole* (1857, in-8°); *Insuffisance des chevaux forts et légers. Du cheval de guerre et de luxe* (1860, in 8°), etc.

Ava (VOYAGE D'UNE AMBASSADE À LA COUR D'), par John Craufurd (Londres, 1829, in-4°). En 1827, le gouverneur général de l'Inde envoya une ambassade à la cour d'Ava; M. Craufurd, le chef de la mission, était chargé de négocier la conclusion d'un traité de commerce entre la Compagnie des Indes et l'empire birman. Il avait à triompher et du ressentiment de la cour d'Ava, irritée de la perte récente de quelques provinces, et de sa répugnance à traiter avec une compagnie de marchands; elle ne voulait reconnaître que le roi d'Angleterre. Les ministres d'Ava firent naître, en effet, toutes sortes d'obstacles et eurent recours à une foule de subterfuges pour éluder au besoin les obligations qui leur étaient imposées; mais le souvenir de leurs défaites les rendit accommodants, d'autant plus que l'envoyé anglais eut soin de ménager leur vanité et leur insolence excessives. Au surplus, le roi et la reine firent à l'ambassade une réception si splendide, que les Anglais croyaient assister à la représentation d'une féerie. M. Craufurd était parti de Rangoun le 1er septembre 1826, et il était de retour à Calcutta en février 1827. D'abord, il avait traversé une contrée fertile, où la végétation se montre vigoureuse; néanmoins la culture y est peu avancée, par suite d'anciennes révolutions. Les villes n'y ont qu'une prospérité éphémère. A Pugan, il y a des ruines longues de huit milles anglais et profondes de trois ou quatre milles; on y voit un très-grand nombre de temples et des milliers d'inscriptions, que personne n'a encore copiées. Depuis Pryan jusqu'à la capitale, le pays est bien cultivé. Le Martaban, province fertile, mais dépeuplée, attend une colonisation comme les plaines de l'Amérique; le bois de teck est une de ses richesses. Les autres provinces abondent en puits de pétrole et en débris fossiles. Une autre richesse du pays, les éléphants, est réputée appartenir au roi; mais la monture ordinaire du prince est un homme, un hercule, qui porte le monarque sur ses épaules. M. Craufurd, tout en rendant hommage aux qualités personnelles du roi, juge avec sévérité le système politique de l'Etat, un despotisme intolérable, un gouvernement faible malgré les abus du pouvoir. Il y a sept classes dans l'Etat, et cha-

cune a ses privilèges et son emploi. Moins civilisés et moins industrieux que les Chinois et que les Indous, les Birmans ont un type physique différent du type chinois et du type indou; ils ressemblent aux Javanais. Le tatouage passe à leurs yeux pour un signe de virilité. Ils professent le bouddhisme, et leurs traditions religieuses sont les mêmes que chez les Singalais. L'instruction élémentaire, mais réduite aux plus simples notions, est très-répandue parmi eux. M. Craufurd s'occupe du système militaire, des impôts, du commerce intérieur, de l'industrie, des produits du sol, de la géographie, de l'histoire, des mœurs et du langage des Birmans. Observateur et diplomate, il est très-sobre de détails personnels; son livre est très-clairement écrit; plein de renseignements neufs et curieux, il intéresse le savant et l'antiquaire. C'est un des plus beaux ouvrages auxquels aient donné naissance les événements politiques suscités par les entreprises de la Compagnie des Indes.

AVAHI s. m. (a-va-i). Mamm. Genre de lémuriens, voisin du genre indri.

*AVAILLES, village de France (Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 36 kilom. de Civray, sur la rive droite de la Vienne; pop. aggl., 821 hab. — pop. tot., 2,074 hab.

AVALITES, ville de l'ancienne Afrique, sur les bords du *Sinus Avalites*, au sud du détroit de Bab-el-Mandeb. C'est aujourd'hui *Zeilah*, dans le royaume d'Adel.

*AVALLON, ville de France (Yonne), ch.-l. d'arrond., à 51 kilom. d'Auxerre, au sommet d'un rocher escarpé dont le Cousin baigne la base; pop. aggl., 5,029 hab. — pop. tot., 5,816 hab. L'arrond. comprend 5 cant., 72 comm., 44,016 hab.

AVALON, presqu'île d'Angleterre, comté de Somerset, au S.-O. de Wells. Cette presqu'île, à laquelle ses marais profonds ont fait donner le nom d'île d'Avalon, était célèbre dans les traditions légendaires du moyen âge. C'était à Avalon que le Caron de la mythologie du Nord, Barinte, conduisait les âmes des morts. Ce fut dans cette île que l'enchanteur Merlin et le barde Taliesien transportèrent le roi Arthur, qui venait de recevoir une blessure mortelle à la bataille de Carnlann. C'est également là que l'auteur du roman intitulé *Guillaume au Court nez* fait transporter par des fées Renoard et plusieurs guerriers. Dans la presqu'île d'Avalon s'élève la ville de Glastonbury, où l'on adorait jadis, sous un pommier, une laie allaitant ses marcassins.

AVALON, presqu'île de l'île de Terre-Neuve, à laquelle elle est reliée par un isthme étroit dans sa partie S.-O. Elle est formée par les baies de Placentia et de Trinity. Son sol sablonneux est à peu près improductif. Elle est très-fréquentée par les pêcheurs à la morue.

Avant la noce, opérette en un acte, paroles de MM. Mestépès et Paul Boisselot, musique de M. E. Jonas; représentée aux Bouffes-Parisiens le 24 mars 1865. C'est un petit ouvrage écrit avec talent et dont l'instrumentation est fort ingénieuse.

*AVANTAGE s. m. — Encycl. Jurisp. V. PRÉCIPUT, au t. XIII du *Grand Dictionnaire*.

AVANTI, ancienne et puissante ville de l'Indoustan, une des sept villes sacrées des Indous. C'est aujourd'hui OUDJEIN.

*AVANT-MUR s. m. — Anat. Couche de substance grise qui s'élève de la partie supérieure de la tonsille cérébrale et se recourbe vers la substance blanche de la circonvolution limitant la scissure de Sylvius. On l'appelle aussi REMPART et NOYAU RUBANÉ.

Avant-Scène (L'), vaudeville en cinq actes, en prose, de M. Ernest Blum (théâtre du Palais-Royal, septembre 1876). La pièce est imitée du fameux *Chapeau de paille d'Italie*: dans le vaudeville de M. Labiche on cherche un chapeau de paille, dans celui de M. Blum on cherche un coupon d'avant-scène. Voici pourquoi. M. d'Estourelles, haut employé du ministère de la guerre, doit dîner certain soir chez son ministre; Mme d'Estourelles ira ce soir-là à la première représentation d'une opérette, *Fleur de cassis*, pour laquelle un ami de son mari, le bel Amilcar, lui a offert, dit-elle, un coupon d'avant-scène. Mais ce n'est là qu'une frime; sous prétexte de première, elle ira tout simplement faire une partie fine avec le bel Amilcar. Par malheur, le dîner ministériel est contremandé; M. d'Estourelles revient, tout joyeux de profiter, avec sa femme et son ami, du coupon d'avant-scène. Horrible embarras d'Amilcar et de madame: ils n'ont pas de coupon, ils n'ont jamais songé à l'avoir. S'ils n'en trouvent pas un, l'honneur est perdu, et même on risque davantage, car d'Estourelles, en qualité d'ancien colonel, prendra peut-être mal la plaisanterie. Une lueur d'espoir vient cependant briller aux yeux d'Amilcar; il existe un coupon d'avant-scène; il ne s'agit que de le conquérir. C'est assez difficile, car ce coupon, qui se trouve en mains tierces, est, depuis le matin, poursuivi avec acharnement par un certain Beaupageot, vieil imbécile, qui a juré de le déposer aux pieds de Mlle Nina Lembûche, et qui sera mis infailliblement à la porte s'il échoue dans son entreprise. Amilcar et Beaupageot engagent une lutte à mort; ils prennent toutes sortes de déguisements pour dépister l'adversaire et pénétrer dans la place; enfin, le coupon tombe entre les mains d'Amilcar: il était temps. Cette bouffonnerie n'est d'un bout à l'autre qu'un long éclat de rire.

AVÉ (SAINT-), village de France (Morbihan), cant., arrond. et à 4 kilom. de Vannes; 1,500 hab. On trouve aux environs de ce village quelques ruines romaines.

AVEBURY ou ABURY, village d'Angleterre, comté de Wilts, à 10 kilom. O. de Marlborough; 750 hab. Près de ce village se trouvent les ruines d'un grand temple druidique.

AVEIN, village de Belgique, province de Liége, à 12 kilom. S.-E. de Huy. Le 20 mai 1635, les Français, sous les ordres des maréchaux de Châtillon et de Brézé, battirent les Espagnols près de cet endroit.

AVELINE (Alfred D'), pseudonyme d'André VAN HASSELT. V. ce nom, dans le tome XV du *Grand Dictionnaire*.

*AVELLANEDA (Gertrudis-Gomez DE), femme poëte espagnole. — Elle est morte en juin 1864.

AVEMANN (Wolf), peintre allemand, né à Nuremberg, mort vers 1620. Il peignit, à l'imitation de Steenwyck, des intérieurs d'église et des vues d'architecture dont ses contemporains faisaient grand cas. Il mourut des suites d'un coup d'épée qu'il avait reçu en duel.

*AVENEL (Denis-Louis-Martial), journaliste et littérateur. — Il a été sous-bibliothécaire, puis, à partir de 1848, un des conservateurs de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, fonction qu'il remplissait encore lorsqu'il mourut à Paris le 21 août 1875.

*AVENEL (Georges), historien. — Il est mort à Bougival (Seine-et-Oise), des suites d'une attaque d'apoplexie, le 1er juillet 1876. D'après sa volonté expresse, il fut enterré civilement dans le cimetière de cette commune. M. Georges Avenel, après l'insurrection du 18 mars 1871, fit partie, avec Ranc, Parent, etc., d'un comité de conciliation qui s'efforça d'empêcher la guerre civile, puis d'y mettre un terme. Lors de la fondation de la *République française* (septembre 1871), il devint un des principaux rédacteurs de ce journal, où il fit paraître une série d'études sur la Révolution. Nul mieux que lui, du reste, ne connaissait cette admirable période d'enfantement et de progrès; il était identifié, en quelque sorte, avec les personnages de cet immense drame politique. Les principales études qu'il publia de 1871 à 1874 furent réunies par lui sous le titre de *Lundis révolutionnaires* (1875, in-8°). Nous avons parlé ailleurs (v. RÉVOLUTIONNAIRES [Lundis], tome XIII du *Grand Dictionnaire*) de ce recueil, qui renferme des éclaircissements nouveaux sur la Révolution à propos des travaux historiques les plus récents et des faits politiques contemporains. M. Georges Avenel avait entrepris sur Jean-Nicolas Pache un travail considérable, qui parut en partie dans la *République française*, et qu'une mort inattendue ne lui permit pas d'achever. On lui doit encore une édition très-complète des *Œuvres de Voltaire*, dite édition du *Siècle*, dans laquelle il a fait preuve d'une large érudition et de beaucoup de goût.

*AVENEL (Paul), auteur dramatique et littérateur.—Il est né en 1823, et non en 1824. Outre les ouvrages que nous avons cités, on doit à cet écrivain plein de verve: les *Antithèses morales* (1852, in-18), poésies; *Voyage entre deux mondes* (1853, 2 vol. in-8°); la *Nuit porte conseil* (1863, in-16); les *Lipans* ou les *Brigands normands* (1866, in-16), roman historique faisant suite au *Roi de Paris* et au *Duc des moines*; les *Calicots*, scène de la vie réelle (1866, in-12). Il a publié des chansons politiques qui ont eu un vif succès. Elles ont paru en volume, sous le titre de *Chansons* (1869, in-12); puis elles ont été rééditées avec des additions, sous les titres de *Nouvelles chansons politiques* (1870, in-18), *Chants et chansons politiques* (1872, in-32) et *Chansons de Paul Avenel* (1875, in-18). Ces chansons, qui relatent les principaux événements de l'ère impériale, sont en quelque sorte l'histoire rimée. Leur côté caustique et satirique en a fait le succès. La complainte de *Martin Bidauré* est particulièrement connue. Victor Hugo, à qui M. Avenel envoya son recueil de chansons, lui écrivit: « Je félicite dans le chansonnier le poëte, et je salue dans le poëte le citoyen. » On doit encore à M. Paul Avenel: *Souvenirs de l'invasion. Les Prussiens à Bougival* (1873, in-12) et plusieurs pièces de théâtre. A celles que nous avons déjà mentionnées, nous ajouterons: l'*Antichambre en amour*, en un acte (1854); la *Paysanne des Abruzzes*, drame en cinq actes (1861), avec Charlieu; les *Amoureux pris par les pieds*, en un acte (1863); *Soyez donc concierge*, en un acte (1864); *Un oncle du Midi*, en un acte (1867); les *Amoureux de Lucette*, en un acte (1868), avec Ernest Adam; le *Beau Maréchal*, tableau populaire, en un acte (1868, in-12); l'*Homme à la fourchette*, en un acte (1874); le *Tour du moulinet*, opéra bouffe en un acte, musique de Hubans (1874); la *Revanche de Candaule*, opéra bouffe, avec Thiéry. Citons encore: la *Belle Léna*, opéra bouffe en trois actes (1875), musique de Hubans, joué à l'Athénée; les *Plaisirs du dimanche*, en quatre actes, avec Thiéry; les *Martyrs de la chaleur*, comédie-vaudeville en cinq actes; les *Millionnaires pour rire*, comédie-vaudeville en cinq actes, etc.

*AVENIÈRES (LES), village de France (Isère), cant. et à 11 kilom. de Morestel, près du Rhône; pop. aggl., 450 hab. — pop. tot., 4,002 hab.

AVÉNINE s. f. (a-vé-ni-ne — du lat. *avena*, avoine). Substance découverte par Johnston dans l'avoine.

— Encycl. L'*avénine* est jaune et soluble dans l'eau. Elle se distingue de la légumine en ce que l'acide acétique ne la précipite que peu à peu. La solution aqueuse ne se coagule pas quand on la fait bouillir, mais elle se trouble par le refroidissement.

Avenir national (L'). Nous avons, dans le premier volume du *Grand Dictionnaire*, page 1046, écrit l'histoire de cette feuille courageuse, fondée le 10 janvier 1865 par M. Peyrat, et dans laquelle des écrivains de talent, tels que Frédéric Morin, Henri Brisson, Et. Arago, Desonnaz, etc., donnèrent à la démocratie tant de gages de dévouement. Pendant huit ans, aucun autre journal ne servit mieux les intérêts de la République. Tous les patriotes, qui avaient encouragé ses débuts, faisaient des vœux pour son succès et il se montrait digne de tant de sympathies par la netteté de ses vues et la fermeté de ses opinions. Est-il besoin de rappeler que, durant cette période, il combattit pour la liberté de la presse, le droit de réunion, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, apportant dans toutes ses discussions une modération de formes qui faisait plus encore ressortir la vigueur de ses attaques?

En août 1873, M. Peyrat et ses collaborateurs avaient, pour divers motifs, abandonné le journal; quelques-uns même avaient renoncé au journalisme. L'*Avenir national*, laissé aux mains d'un administrateur, fut vendu à M. Portalis, et il eut bientôt le sort du *Corsaire*, qu'il avait du reste remplacé: un arrêté du gouverneur de Paris le supprima, en vertu de l'état de siége, le 24 octobre 1873.

AVENSAN, village de France (Gironde), cant. et à 3 kilom. de Castelnau-de-Médoc, arrond. et à 27 kilom. de Bordeaux; 1,040 hab. Fabrique de tuiles. Eglise romane classée parmi les monuments historiques. Près du village, belles sources et château de Saint-Genès. « Les vins d'Avensan, dit M. Ad. Joanne, qui ressemblent assez à ceux de Margaux, sont recherchés en Allemagne; les meilleurs crus produisent environ 450 tonneaux. »

AVENTIA, ancienne divinité helvétienne, adorée spécialement à Avenches (Suisse).

AVENTICUS LACUS, nom latin du LAC DE MORAT.

AVENTIE s. f. (a-van-tî). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalénites, comprenant une seule espèce, qu'on trouve quelquefois aux environs de Paris.

*AVERNE. — Outre l'Averne, situé en Italie, dont nous entretenons nos lecteurs au tome Ier du *Grand Dictionnaire*, il y avait, dans l'antiquité, plusieurs endroits portant le même nom; et, en général, les anciens appelaient ainsi tout lieu, tout marais ou marécage malsain, empoisonnant l'air de ses miasmes, toute localité, toute grotte, toute caverne dont le site solitaire et mystérieux remplissait l'âme d'épouvante ou d'horreur. Telles étaient les cavités avernales d'Adiabène, en Mésopotamie; tel encore un marais de l'Epire, qui portait le nôm d'Averne.

AVÉRON s. m. (a-vé-ron). Bot. Nom vulgaire de la folle avoine et de quelques autres graminées.

*AVERTISSEMENT s. m. — Encycl. Procéd. Avant la loi du 2 mai 1855, les juges de paix étaient simplement autorisés à faire délivrer des billets d'*avertissement* pour appeler les parties en conciliation. Cette loi a rendu les *avertissements* obligatoires, de façon que le juge de paix ne peut aujourd'hui juger aucun différend sans avoir appelé les parties devant lui et avoir tenté de les concilier en dehors de toute action judiciaire. Il n'est pas sans intérêt de rechercher, autant que la chose est possible, les résultats produits par la nouvelle loi, au point de vue de la conciliation. Nous empruntons au *Dictionnaire de la conversation* les chiffres suivants, qui peuvent servir à dégager ces résultats: « En 1841, sous le régime des *avertissements* facultatifs, le nombre des *avertissements* avait été de 1,470,864; en 1860, il s'éleva à 3,307,664. On a calculé que la conciliation devant le juge de paix n'atteint pas les trois cinquièmes des *avertissements* lancés; mais il faut remarquer que, au nombre des *avertissements* restés sans résultat, on compte, à tort selon nous, ceux qui n'ont pas été suivis de citation, c'est-à-dire qu'une conciliation préalable a rendus inutiles. Le nombre de comparutions en vertu d'*avertissements* tend, du reste, à s'accroître, comme celui des *avertissements* eux-mêmes; la moyenne en a été, dans la période de 1856 à 1860, de 1,928,040. »

— Administ. maritime. *Avertissements aux ports*. On sait qu'un des résultats, le plus inattendu peut-être, de l'emploi généralisé du télégraphe électrique a été de faire connaître longtemps à l'avance les changements atmosphériques qui, se déplaçant dans un sens donné et avec une vitesse que deux observations suffisent à calculer, peuvent faire prévoir des changements analogues pour les pays situés sur la direction qu'ils suivent. En un mot, il est possible, dans un très-grand nombre de cas, de faire connaître à un point menacé la tempête qui marche sur ce point. Il suffit, pour cela, d'établir un grand nombre de stations météorologiques et de les relier entre elles, en centralisant les renseignements dans un observatoire central, chargé de les transmettre aux intéressés. Depuis le mois de mars 1875, l'Observatoire de Paris se trouve chargé, en France, de ce travail; il reçoit de toutes les stations des renseignements journaliers, qu'il communique deux fois par jour à tous les présidents des chambres de commerce et à tous les capitaines de port. L'Angleterre s'est associée à cette œuvre utile en échangeant avec Paris une dépêche hebdomadaire, qui sera, sans nul doute, transformée en dépêche quotidienne.

*AVESNES, ville de France (Nord), ch.-l. d'arrond., à 94 kilom. de Lille, sur les deux pentes d'une colline dominant la rive gauche de l'Helpe majeure; pop. aggl., 2,807 hab. — pop. tot., 3,603 hab. L'arrond. a 10 cant., 153 comm., 172,335 hab. Scierie de marbres, raffineries, savonneries, clouteries, tanneries, verreries. Commerce de grains, bois de charpente, cendres fossiles, houilles, houblons, toiles et fromages de Maroilles.

— *Histoire*. « Avesnes doit son origine, dit M. Ad. Joanne, à une tour élevée en 1020 par Werric II, dit le Barbu, seigneur de Leuze, auquel le comte de Hainaut donna en fief toutes les terres situées entre les deux Helpes. Thierry, fils de Werric, convertit en un château fort cette tour, près de laquelle il n'y avait alors que quelques chaumières, et construisit une belle église. Un de ses successeurs entoura de murailles la ville naissante, qui grandit rapidement et qui obtint, en 1200, une charte de commune; en 1247, Marguerite de Hainaut accorda aux habitants de nouveaux priviléges.

» En 1423, le comte Olivier de Bretagne se réfugia à Avesnes et en restaura les fortifications; au milieu du XVe siècle, la ville était très-florissante. Louis XI y revêtit pour la première fois la pourpre royale, le 3 août 1461; seize ans plus tard (juin 1477), il vint en armes sommer les habitants de se déclarer pour lui contre le duc de Bourgogne et, sur leur refus, prit la ville d'assaut et la ruina presque entièrement. Il ne resta debout à Avesnes que huit maisons, un couvent et l'hôpital. La place demeura déserte jusqu'au traité d'Arras (1482); elle était à peine reconstruite qu'elle fut de nouveau brûlée par les Français et abandonnée par ses habitants jusqu'au traité de Senlis. En 1493, Gabriel d'Albret fit réparer les fortifications, et l'archiduc Maximilien y autorisa une foire annuelle. Elle fut encore presque totalement incendiée en 1513. Louise d'Albret releva l'église et la fit ériger en collégiale (1534). En 1549, Philippe II fit sa *joyeuse entrée* à Avesnes avec son père Charles-Quint; en 1556, il obtint de Philippe de Croy la cession de cette ville. Jusqu'à la fin du XVIe siècle, Avesnes eut à souffrir des épidémies et de la guerre.

» Le 20 juillet 1631, Marie de Médicis, quittant la France, y fut reçue par le prince d'Epinay au nom de l'archiduchesse Isabelle. Le traité des Pyrénées ayant donné Avesnes à la France en 1660, le roi y établit un bailliage en 1661. Louis XIV, lors de la campagne des Pays-Bas, séjourna six jours à Avesnes, dont les fortifications furent augmentées et réparées par Vauban et Deville.

» En 1813, beaucoup de notables habitants d'Avesnes périrent victimes de leur dévouement à secourir les soldats atteints du typhus, qui revenaient du Rhin. En 1814, la ville, sans défense, se rendit aux Russes; Napoléon y arriva le 13 juin 1815 et n'y laissa qu'une garnison insuffisante; le 21 juin, les Prussiens l'investirent; l'explosion d'une poudrière y causa de tels ravages qu'elle fut obligée de capituler le lendemain; les Prussiens y furent remplacés six mois plus tard par les Russes, qui y restèrent jusqu'au mois de novembre 1818. »

AVESNES-LÈS-AUBERT, ville de France (Nord), cant. et à 4 kilom. de Carnières, arrond. et à 16 kilom. de Cambrai; pop. aggl., 3,526 hab. — pop. tot., 3,682 hab. Fabriques de batiste et autres tissus; moulins à farine et à huile; brasseries; carrières.

*AVESNES-LE-COMTE, bourg de France (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. de Saint-Pol; pop. aggl., 1,391 hab. — pop. tot., 1,484 hab.

*AVESSAC, village de France (Loire-Inférieure), cant. et à 6 kilom. de Saint-Nicolas-de-Redon, arrond. de Saint-Nazaire, près de la rive gauche de la Vilaine, sur une hauteur d'où l'on découvre une partie des départements d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de la Loire-Inférieure; pop. aggl., 320 hab. — pop. tot., 3,427 hab. « Avessac est cité, dit M. Ad. Joanne, dans un cartulaire de Redon comme ayant servi d'emplacement au camp où le roi Salomon de Bretagne se retrancha, en 869, avec son armée, pour se porter de là